



PIRÉE, la Plateforme Inter-bailleurs du RÉEmploi

Plateforme de partage des diagnostics
PEMD et de maximisation du réemploi
entre bailleurs

Juin 2023



En partenariat avec : **UPCYCLEA**



The background of the slide features a photograph of a person's hands writing in a notebook. The image is heavily filtered with a semi-transparent blue color, making the details somewhat soft and monochromatic. The person appears to be focused on their work, with their hands and the notebook being the primary elements visible.

Contexte

Loi AGEC et Diagnostic PEMD

Qui est concerné ?

Vos opérations de démolition et de déconstruction peuvent faire l'objet de diagnostics PEMD dont l'objet est de faciliter le réemploi et le recyclage. Les opérations concernées sont les suivantes :

- Les **opérations de démolition** ou de **rénovation significative** dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1000 m²
- Les **opérations de démolition** ou de **rénovation significative** qui concernent au moins un bâtiment qui a accueilli une activité stockant ou utilisant des substances classées comme dangereuses

Avec les définitions suivantes :

- **Une opération de démolition de bâtiment** est une opération qui consiste à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment.
- **Une opération de rénovation significative** est une opération qui consiste à détruire ou remplacer au moins 2 des éléments de second œuvre mentionnés ci-après, à la condition que les travaux concernés conduisent à détruire ou remplacer une partie majoritaire de chacun de ces éléments :

- A. Planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage;
- B. Cloisons extérieures ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage;
- C. Huisseries extérieures;
- D. Cloisons intérieures;
- E. Installations sanitaires et de plomberie;
- F. Installations électriques;
- G. Système de chauffage.



Le besoin des bailleurs

Pour maximiser le réemploi



Vous souhaitez répondre aux enjeux de la loi AGEC sur l'économie circulaire et décarboner votre patrimoine ?

Vous souhaitez maximiser le réemploi et industrialiser votre processus d'économie circulaire ?

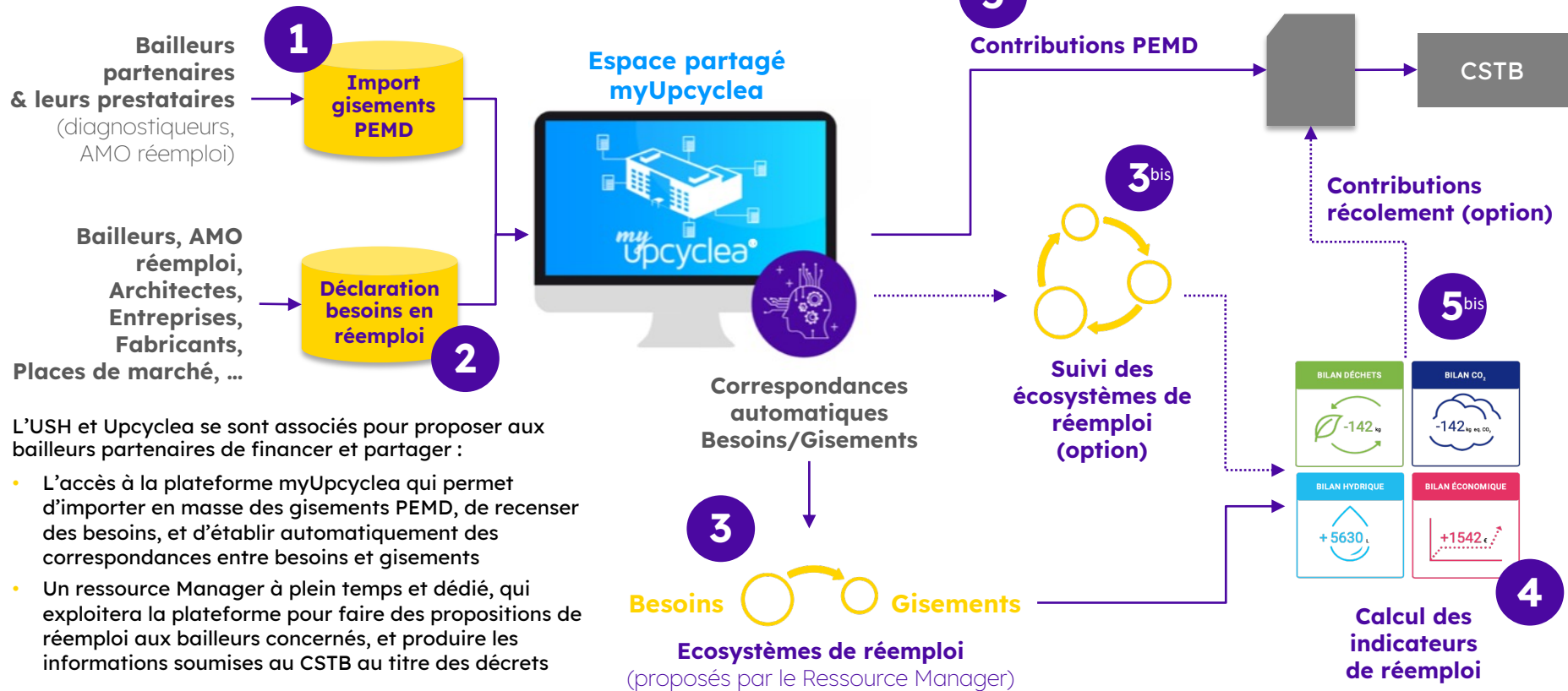
C'est possible avec **PIRÉE**, la **Plateforme Inter-bailleurs du RÉEmploi** proposée par l'USH, qui permet de :

- Partager, entre bailleurs partenaires, les gisements réemployables issus de vos diagnostics PEMD respectifs
- Importer ces « gisements PEMD » en masse, et avec des photos et des informations au niveau nature, quantité, localisation, disponibilité, états d'usure et de démontabilité de ces produits
- Exprimer vos Besoins en réemploi sur les « gisements PEMD » provenant d'autres bailleurs
- Recevoir des Besoins de la part de bailleurs partenaires intéressés par vos propres « gisements PEMD »
- Recevoir des proposition d'écosystèmes pour rendre effectif le réemploi entre bailleurs partenaires
- Produire les informations réglementaires à envoyer au CSTB

The background of the slide features a blurred photograph of several individuals in a meeting or collaborative work environment. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. A solid orange horizontal band is positioned across the middle of the slide, containing the main title text in white.

PIRÉE, la Plateforme inter-bailleurs de réemploi

Les 5 fonctions de la plateforme PIRÉE



L'USH et Upcyclea se sont associés pour proposer aux bailleurs partenaires de financer et partager :

- L'accès à la plateforme myUpcyclea qui permet d'importer en masse des gisements PEMD, de recenser des besoins, et d'établir automatiquement des correspondances entre besoins et gisements
- Un ressource Manager à plein temps et dédié, qui exploitera la plateforme pour faire des propositions de réemploi aux bailleurs concernés, et produire les informations soumises au CSTB au titre des décrets

L'espace partagé myUpcyclea

La plateforme myUpcyclea est éditée par la société Upcyclea et permet de maximiser le réemploi en :

- Important en masse des gisements PEM, caractérisés par des passeports qui contiennent leurs performances environnementales (composition, empreintes CO₂, ...)
- Proposant une librairie de centaines de besoins en réemploi (par des MOA et leurs prestataires) ou en matières premières secondaires (par des fabricants)
- Proposant une librairie de milliers de transformations de dépose, stockage, transport, ...
- Accédant de manière centralisée à des dizaine de milliers de gisements réemployables proposés par des places de marché partenaires (module Noah)

Toutes ces informations sont corrélées par des algorithmes intelligents pour établir des correspondances automatiques entre besoins et gisements, via des écosystèmes négociés dans la plateforme, et dont les impacts sont mesurés.

Cette plateforme permet de partager les gisements et les besoins entre bailleurs partenaires pour maximiser le réemploi.





Le détail des 5 fonctions

1

Librairie de gisements réemployables

- Import et digitalisation des gisements in-situ issus des diagnostics PEMD (par les diagnostiqueurs)
- Accès centralisé à des dizaines de milliers de gisements de produits réemployables ex-situ (issus des places de marché et ressourceries partenaires)

2

Librairie de besoins

Recensement de besoins en réemploi et en matières premières secondaires par recherche cartographique et avancée des gisements intéressants

Librairie de 10 000 passeports circulaires caractérisant les produits



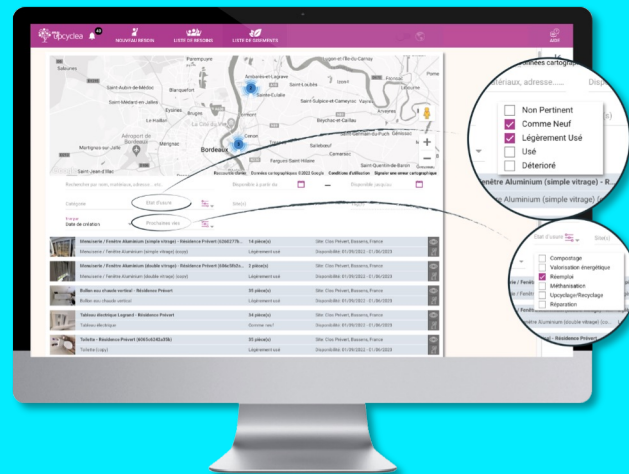
Noter nos alliés pour notre équipe d'experts

3

Matching automatique et écosystèmes de réemploi

Correspondance intelligente entre besoins et gisements grâce à l'IA de myUpcyclea, et identification d'écosystèmes

Diagnostics PEMD



Recherche cartographique et avancée des gisements & Expressions de besoins

Accès centralisé aux gisements des places de marché partenaires



Le détail des 5 fonctions

3
bis

Suivi et traçabilité des Ecosystèmes de réemploi (option)

Gestion des écosystèmes de réemploi ou de recyclage : identification de la logistique, négociation des coûts et quantités, traçabilité de l'acheminement des gisements jusqu'à réception

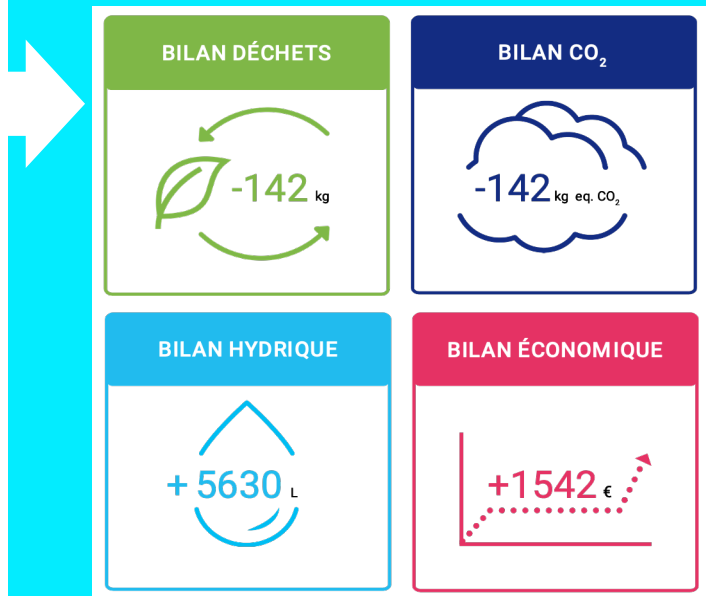
4 Indicateurs de valorisation

Génération automatique des bilans environnementaux et économiques de chacun des écosystèmes de réemploi

5

Lien avec le CSTB

- Export des infos nécessaires au formulaire Cerfa « Diagnostic PEMD » envoyé au CSTB (en 2024, une passerelle informatique est envisagée entre les plateformes)
- 5_{bis} : Export des infos nécessaires au formulaire Cerfa « Récolement PEMD » envoyé au CSTB





Les modalités d'accès à la plateforme PIRÉE



Qui peut participer ?

Le programme PIRÉE est **accessible à tout bailleur moyennant un abonnement annuel de 2 500 €HT** (maximum 40 bailleurs/SIRET). Cet abonnement inclut **3 opérations/sites par an (200 €/an/site au-delà)** et donne droit aux services d'un Ressource Manager qui mènera les actions suivantes :

- **Importation en masse dans la plateforme des diagnostics PEMD** produits par les diagnostiqueurs des bailleurs, selon un format Excel et un guide d'inventaire intelligent fournis aux diagnostiqueurs (ces documents font partie de la boîte à outils « économie circulaire » de l'USH, disponible [ici](#))
- **Importation en masse de besoins** recensés auprès des bailleurs, leurs partenaires (MOE, entreprises, ...) et les acteurs du réemploi (upcycleurs, places de marché, ...), qu'il s'agisse de besoins en réemploi ou en matières premières secondaires,

- **Accès à des dizaines de milliers de produits réemployables**, provenant de 12 places de marché partenaires (Articonnex, Cycle Up, Mobius, StockPro, ...),
- **Envoi de propositions de réemploi/valorisation** (objectif 2023 : 15% de réemploi en masse par opération),
- **Contribution aux formulaires PEMD** envoyés au CSTB,
- **Communication et formation** des parties prenantes, à l'occasion de webinaires mensuels.

En option :

- **Déploiement et suivi des écosystèmes de réemploi/valorisation** nécessaires au transport, stockage, reconditionnement, ... des gisements, avec production des bilans environnementaux (CO₂/déchet évités, eau économisée) et économiques & **Contribution aux formulaires de récolement** envoyés au CSTB.



FAQ

Pourquoi un maximum de 40 bailleurs partenaires ? Et que se passe-t-il s'il y a moins de 40 bailleurs partenaires ?

Ce nombre correspond à un équilibre entre le budget nécessaire pour financer un Ressource Manager dédié à plein temps, l'abonnement annuel à la plateforme myUpcyclea, et la quantité d'opérations gérable par le Ressource Manager. Dans le cas où le nombre de 40 n'est pas atteint, l'abonnement annuel de 2 500 €HT sera revu à la hausse, au prorata des bailleurs participants, et en accord avec eux.

Comment postuler ?

Vous pouvez découvrir plus en détail le programme, et poser toutes les questions utiles, à l'occasion de plusieurs visioconférences « découverte » de 30-45', prévues aux dates suivantes : **3, 10 et 17 juillet à 9h, 21 et 28 août à 9h, 4 et 11 septembre à 9h**. Pour vous inscrire à une de ces sessions , cliquez [ici](#).

Si vous souhaitez participer au programme, il s'agira alors de vous inscrire à la session de lancement du **21 septembre à 14** en cliquant [ici](#). Il vous suffira de faire une réservation de 2 500 €HT qui ne sera pas encaissée afin de retenir votre place sur le programme.

Comment mes prestataires (diagnostiqueurs PEMD, AMO réemploi, entreprises, ...) sont-ils inclus dans le programme ?

Vos collaborateurs et prestataires disposeront de comptes gratuits et illimités, pour importer des gisements ou déclarer des besoins. Vous disposerez d'un compte **superviseur** et **propriétaire de ressources** pour gérer vos gisements face aux besoins.



Quel est le lien avec la plateforme PEMD du CSTB ?

La plateforme du CSTB est essentiellement réglementaire et a pour vocation de superviser le respect de la loi AGEC. Elle permet une saisie unitaire et sans photo des gisements inventoriés, ainsi qu'une visualisation cartographique des gisements (niveau commune uniquement) avec possibilité de cliquer sur les gisements pour manifester un intérêt. Aucun indicateur n'est calculé.

L'usage de la plateforme n'est pas obligatoire et il est possible d'envoyer un formulaire Cerfa (diagnostic PEMD et récolement) au CSTB.

L'usage de la plateforme PIRÉE compense les limites actuelles de la plateforme CSTB, tout en répondant aux exigences du décret AGEC, sachant qu'il est envisagé une interconnexion entre les plateformes en 2024-2025.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez contacter :

Eric Allodi - eric@upcyclea.com - 06 66 48 15 15

ou

Véronique Vélez - veronique.velez@union-habitat.org - 06 77 03 96 89



En partenariat avec :



UPCYCLEA

Votre contact :

Eric Allodi

eric@upcyclea.com - 06 66 48 15 15